



Complication suite a un accident de voiture

Par **sebsk8_old**, le 11/12/2007 à 16:45

Bonjour a tous et a toutes, je m'appel sebastien,

Je fait appelle a vous car j'ai un soucie,

Une personne veut deposer plainte contre moi pour degradation volontaire sur son vehicule suite à un accident dans lequel je n'étais pas en tord. Cette personne voulais profiter de cet accident pour faire des réparations sur son véhicule qui n'ont pas été occasionné par cet accident. Quelles peuvent être les concequences sur ma personne? je stipule que c'est faut et que malheureusement il n'y a pas de temoin (note sur le constat).
Quels recours je peux avoir si cette personne porte plainte?

Par **jeetendra**, le 11/12/2007 à 19:43

bonsoir, si il depose plainte pour degradation volontaire de son vehicule il en a le droit, mais apres vous avoir occasionné un accident à votre vehicule, constat à l'appui laissez le venir.

Si il persiste dans sa plainte, expliquez à la police votre version des faits et eventuellement deposez une plainte ou une main courante pour diffamation, ne vous laissez pas faire, bon courage, cordialement

Par **sebsk8_old**, le 13/12/2007 à 12:14

Merci pour votre réponse, ça me rassure déjà un peu...

Coordialement
Seb